



L'IMPOSTURE SOCIALE DU RASSEMBLEMENT NATIONAL

Les 30 juin et 7 juillet, nous sommes appelé·es aux urnes. Pour la CFDT, ces élections doivent être l'occasion de voter pour plus de démocratie, d'égalité, de justice sociale et écologique et de dire non à l'extrême droite !

Le RN :

- est CONTRE l'augmentation du SMIC à 1500 € net.
- est CONTRE le gel des loyers.
- est CONTRE une taxe sur les revenus supérieurs à 3 millions €.
- a déposé un amendement pour limiter les allocations chômage aux personnes ayant refusé un CDI.
- a changé 3 fois d'avis en 8 jours sur la Reforme des Retraites (60 ans ? 62 ans ? 64 ans ? plus ?)

À l'issue de ces élections, 577 député·es auront pour mission de porter la voix de leurs électeurs et de leurs électrices : le vote de chacun et de chacune compte ! Le vôtre aussi !

Vous avez le pouvoir d'élire des député·es qui défendront les droits de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses, quel que soit leur métier, leur statut, leur genre, leur religion, etc.

Vous avez le pouvoir de voter pour de meilleures rémunérations, de meilleurs services publics, davantage de protection sociale, plus de justice fiscale, la protection de l'environnement.

Vous avez le pouvoir de refuser l'extrême droite qui joue contre ces objectifs et ces valeurs. L'extrême droite est un danger pour notre démocratie : les votes de ses représentantes et de ses représentants en France comme en Europe sont toujours défavorables aux travailleurs et aux travailleuses, aux femmes, aux plus fragiles !

La CFDT souhaite :

- Revenir sur la réforme des retraites et sur celles de l'assurance chômage.
- Restaurer le dialogue social et la démocratie sociale.
- Mettre en place des mesures de justice fiscale et notamment taxer les super profits, dividendes et rachats d'actions.
- Instaurer enfin l'égalité salariale et éradiquer les violences sexistes et sexuelles.

**NOTRE RÉPUBLIQUE et NOTRE DÉMOCRATIE ont BESOIN DE VOUS :
pour FAIRE BARRAGE à l'extrême droite, la CFDT appelle
MASSIVEMENT AU VOTE les 30 JUIN et 7 JUILLET !**

Si vous n'êtes pas chez vous à ces dates : pensez à faire une procuration ! C'est très simple et rapide, vous pouvez faire les démarches en ligne sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>